

<b>Nombre de membres en exercice: 11</b>		<b>Séance du mardi 16 novembre 2021</b>
<b>Présents : 10</b>	L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO.	
<b>Votants: 10</b>	<b>Sont présents:</b> Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, Quitterie DUCLOT, Xavier BLOND, Jérémy CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU, Thierry MARQUE, Marie MIRAMON <b>Représentés:</b> <b>Excuses:</b> <b>Absents:</b> David PATEAU <b>Secrétaire de séance:</b> Quitterie DUCLOT	

### **1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2021**

### **2- Désignation d'un correspondant Sécurité Routière - DE 2021 11 01**

Les maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière. Le préfet de Gironde a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière. Dans ce cadre un bilan 2017-2020 a été réalisé. Les objectifs du réseau sont de favoriser les échanges d'information et d'expériences ainsi que d'organiser des stratégies d'actions coordonnées. L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière.

Le préfet de Gironde a fait part aux maires du département du souhait que chaque conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la commune.

Il est proposé de désigner Madame Quitterie DUCLOT comme élu référent sécurité routière (ERSR) de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant sécurité routière,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la désignation de Madame Quitterie DUCLOT comme référent sécurité routière.

### **3- Vote de crédits supplémentaires - ass st aubin branne - DE 2021 11 02**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget assainissement de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6378	Autres taxes et redevances	183.00	
621	Personnel extérieur au service	-183.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### **4- Information remboursement de la DGD**

Au chapitre des dépenses imprévues, on dispose de 16352,06€. Il est possible de prélever 6000€ pour les verser au chapitre 67, article 673.

Après en avoir été informé, le conseil municipal acte le mandatement de la dépense.

#### 5- Questions diverses

- Formation AIPR de l'employé communal

La formation est programmée le 7 janvier 2022.

- Organisation du Repas des Aînés

Le repas aura lieu le dimanche 12 décembre 2021 au Restaurant Saint Jean Baptiste à Sauveterre. Toutes les personnes de plus de 65 ans de la commune sont invitées.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.*